



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REUNION D'INFORMATION

22/03/2023 à SARRIAC BIGORRE (65)

chancre coloré du platane

Secteur de l'Adour et ses affluents

**DRAAF - Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Occitanie
SRAL – Service régional de l'Alimentation**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Présentation des intervenants :

DRAAF-SRAL Occitanie

Mme Catherine PAVE
Cheffe SRAL – DRAAF adjointe

M. Martin STRUGAREK
Chef de l'Unité Santé des Végétaux

Mme Maryline AMADOR
Chargée de mission Chancre coloré

Mme Nathalie DHEURLE
Technicienne en charge du secteur Adour

DRAAF-SRAL PACA

Mme Sylvie TOURREL
Personne ressource DGAL Chancre coloré

FREDON Occitanie (Organisme à Vocation Sanitaire)

M. Philippe TIXIER MALICORNE
Directeur

Mme RECHOULET Solène
Coordinatrice Chancre coloré



Sommaire :



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Introduction
 - Descriptif et symptômes
 - Historique
 - Réglementation

- Situation sur la zone Adour et ses affluents
 - Historique
 - Particularités de la zone et prospection FREDON (été 2022)
 - Carte et résultats de prospection

- Quelles actions entreprendre ?
 - Mesures de prophylaxie
 - Lutte (abattage, valorisation du bois...)
 - Rôle de l'Etat / rôle des propriétaires/gestionnaires

- Replantation
- Des questions?



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

➤ Introduction

- Descriptif et symptômes
- Historique
- Réglementation



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Descriptif

Ceratocystis platani :

Organisme de quarantaine de **lutte obligatoire** au niveau européen

- Champignon très virulent véhiculé par la sève (Blocage de la circulation de sève)
- Progression plus rapide chez les sujets en bonne santé
- Survie sur du bois de platane :
 - sur les parties aériennes : * présence à 50 % : 12 à 20 mois
* il disparaît après 30 mois
 - Sur morceaux de bois de platane enfouis : le CP est retrouvé vivant 8 ans après
- Parasite de blessure (voie d'entrée du champignon)
- Présence et circulation dans l'eau (milieu très favorable à la dissémination)



Photo colloque International Chancre coloré du platane
SNHF Paris 27-28 Septembre 2022

Descriptif



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ceratocystis platani :

Organisme de quarantaine de **lutte obligatoire** au niveau européen

➤ Transmission par l'homme (travaux agricoles, terrassement, élagage, fauchage, tondeuses, chocs de voitures, bateaux...)

➤ Transmission par anastomose racinaire

- ✓ transmission lointaine : 85 % des cas par les outils
- ✓ transmission rapprochée : 45 % par les outils et 45% par soudures racinaires



Photos colloque International Chancre coloré du platane
SNHF Paris 27-28 Septembre 2022





PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Symptômes

- Lésions de couleur bleu-noir ou violette ("flammes bleues") au niveau de l'écorce des troncs et des branches.
- Affaiblissement général de l'arbre (pousse moins vigoureuse, feuilles réduites et jaunissantes)
- L'écorce se dessèche progressivement mais reste accrochée, la nécrose s'étend, le feuillage jaunit, ce qui conduit au dessèchement général de l'arbre qui finit par mourir (en 2 à 3 ans).



Photos DRAAF-SRAL Occitanie



Humidifier le tronc en vaporisant un peu d'eau permet de mettre en évidence le symptôme de la flamme bleue



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Symptômes à la coupe



Photo DRAAF-SRAL Occitanie



Photo DRAAF-SRAL Occitanie

Le bois présente un
noircissement caractéristique

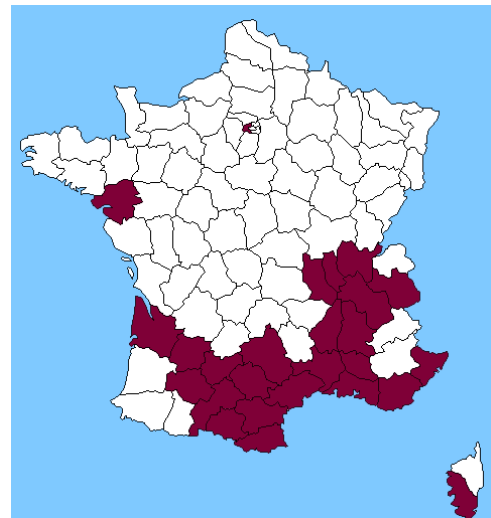


PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Historique

Le chancre coloré du platane est présent en France depuis les années 40
La maladie a été introduite à l'occasion du débarquement en France, plus particulièrement à Marseille dans la région PACA.



Source : Plante&cit , 2019

Occitanie : Actuellement, chaque ann e, **1500 sujets sont abattus sur les bords du canal du midi et de la Robine ainsi que 400 sujets sur les foyers dit « terrestres »** (places de village, parcs, rues et routes). L'Aude et l'H rault sont les d partements les plus impact s dans notre r gion.



Réglementation

Un **organisme de quarantaine** ne doit pas être introduit, déplacé ni détenu, multiplié ou libéré sur le territoire

- En cas de détection la lutte est obligatoire en vue de son éradication – ou par défaut, de son enrayment
- La réglementation européenne (règlement (UE) 2016/2031 et 2019/2072) est d'application immédiate, elle est par ailleurs citée par le Code rural et de la pêche maritime (article L.251-3)
- Des mesures nationales et régionales (arrêtés) sont prises en application des dispositions européennes, conformément à l'article L.201-4 du Code rural



Réglementation

- **Règlement (UE) 2022/1629** du 21 septembre 2022 établissant des mesures d'enrayement de *Ceratocystis platani* dans certaines zones délimitées (dont l'Adour)
- **Arrêté ministériel** du 22 décembre 2015 modifié relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani* agent pathogène du chancre coloré du platane (en cours de révision pour tenir compte du règlement européen)
- **Arrêté préfectoral** de la région Occitanie du 13 octobre 2021 relatif à la lutte contre *Ceratocystis platani*, agent pathogène du chancre coloré du platane (précise la liste des communes d'Occitanie présentant des foyers de la maladie, au sein desquelles les mesures de surveillance et de lutte sont renforcées).
- **Guide lutte de bonnes pratiques pour la lutte contre le chancre coloré (2018 Plante& Cité)** (en révision)



Extrait de l'article 2 (Définitions) du règlement (UE) 2016/2031 « santé des végétaux » :

Eradication : l'application de mesures phytosanitaires afin d'éliminer un organisme nuisible d'une zone.

Notamment, abattages dans les 35m (50m) pour le chancre coloré. Des mesures de prévention obligatoires en tout lieu.

Enrayement : l'application de mesures phytosanitaires à l'intérieur et autour d'une zone infectée afin de prévenir la dissémination d'un organisme nuisible.

Notamment, abattage des sujets infectés uniquement



Réglementation en zone d'éradication

Contraintes supplémentaires :

En zone infectée :

- Non seulement il est demandé l'abattage et la destruction des sujets contaminés
- **MAIS** également l'abattage et la destruction de tous les platanes présents dans le périmètre des 35 mètres (voire 50m) du sujet contaminé y compris les asymptomatiques.

En fonction de l'implantation des platanes cela peut représenter jusqu'à 20 platanes à abattre pour un contaminé.

Règlement (UE) 2022/1629



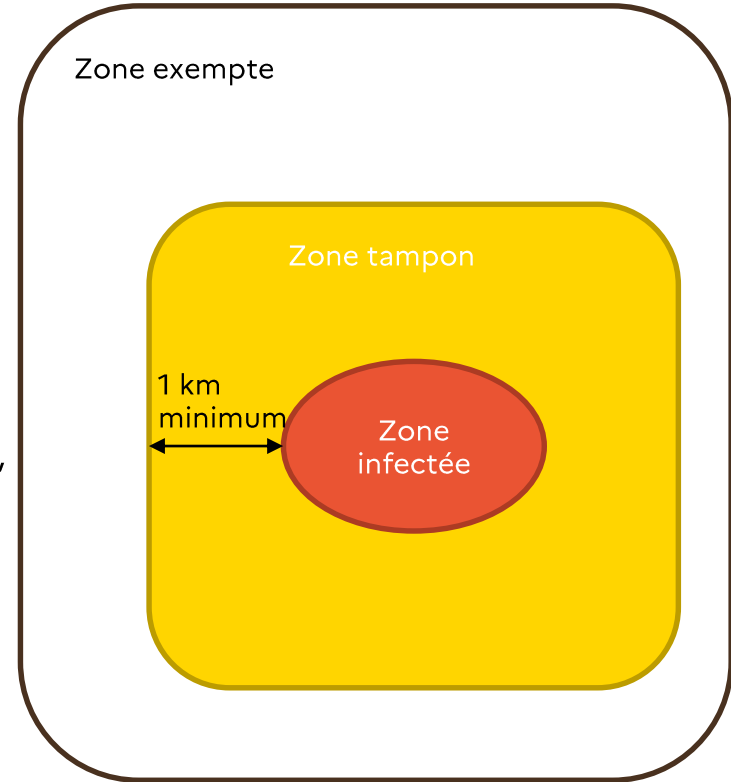
Délimitation des zones en enrayment

Les zones délimitées comprennent une zone infectée, où l'organisme nuisible spécifié est établi, et une zone tampon d'au moins 1 km autour de la zone infectée.

Mesures au sein des zones délimitées en enrayment

- Activités de sensibilisation
- Interdiction de plantation de platanes
- En zone infectée :
 - **Abattage et destruction des seuls arbres trouvés contaminés**
 - Interdiction de sortie des déchets des végétaux infectés et de sols, sauf dérogation
- En zone tampon :
 - Surveillance renforcée
 - Objectif d'éradication en cas de détection (= abattage 35 m)

Surveillance basée sur le risque en zone exempte



➤ Situation sur la zone Adour et ses affluents

- Historique
- Particularités de la zone et Prospection Fredon (été 2022)
- Carte et résultats de prospection

Zone ADOUR et ses affluents - HISTORIQUE

28 juin 2019
Arrêté préfectoral
**3 communes
contaminées**
(Laloubère, Aurensan,
et Vic-en-Bigorre)

21 Octobre 2021
Arrêté préfectoral
11 communes contaminées
dans les Hautes Pyrénées
principalement dans le
secteur de l'Adour
(notifications de
détectations suspendues par
la DRAAF-SRAL en attente
de révision réglementaire)

Juillet/aout 2022
Prospection FREDON
cartographie
**Courriel d'information
aux mairies
en juillet 2022**

Communes	
29	infectées (+Momères)
5	arbres morts (sec)
14	sans détection chancre
48	TOTAL zone infectée RE

22 mars 2023
Réunion
d'information à
**SARRIAC
BIGORRE**

**Notifications
d'abattage
aux
propriétaires
gestionnaires
à venir**

Juillet 2020 :
état des lieux non exhaustif sur un
tronçon de l'Adour. Impossibilité
technique d'éradiquer la maladie
dans ce secteur (stratégie
d'enrayement envisagée)
**Courrier d'information aux mairies
concernées
en décembre 2020**

Janvier 2022
la France liste des zones
destinées à l'enrayement
du chancre coloré du
platane, en vue de la
publication d'un
règlement européen
**47 communes listées en
zone infectée
(projection)**

21 septembre 2022
Publication du
règlement (UE)
2022/1629
(enrayement)



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARTICULARITES DE LA ZONE



platanes sauvages
en milieu naturel:

- Entretien des berges de rivière
- Anastomose racinaire



Platanes
d'alignement
infrastructures:

- Méthodes de tailles
- Anastomose racinaire



Platanes entre
parcelles agricoles:

- Griffage des parcelles agricoles
- Méthodes de tailles (têtard)
- Anastomose racinaire



FREDON
OCCITANIE



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROSPECTION FREDON OCCITANIE 2022

ANALYSE DOCUMENTAIRE JUILLET

● Catégorisation des communes à inspecter:

1. Communes exemptes de foyer de chancre confirmé
2. communes délimitées (au moins 1 foyer de chancre antérieur à Juillet 2022)

● Recherche/identification de la population cible par Vue satellite

● Création d'un projet cartographique

PHASE TERRAIN AOÛT À OCTOBRE

● prospection terrain:
Symptômes de chancre coloré

● Géolocalisation des platanes symptomatiques

● **Inspection officielle:**
1 prélèvement sur platane symptomatique par commune
Confirmer la présence de chancre coloré

FINALISATION OCTOBRE À DÉCEMBRE

● Validation des rapports d'inspections
1 RI/commune

● **Transmission des données collectées à la DRAAF-SRAL OC**

● **Projet cartographique intégral de toute la zone
Nombre de platanes symptomatiques / commune**





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*





Zone ADOUR et ses affluents

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

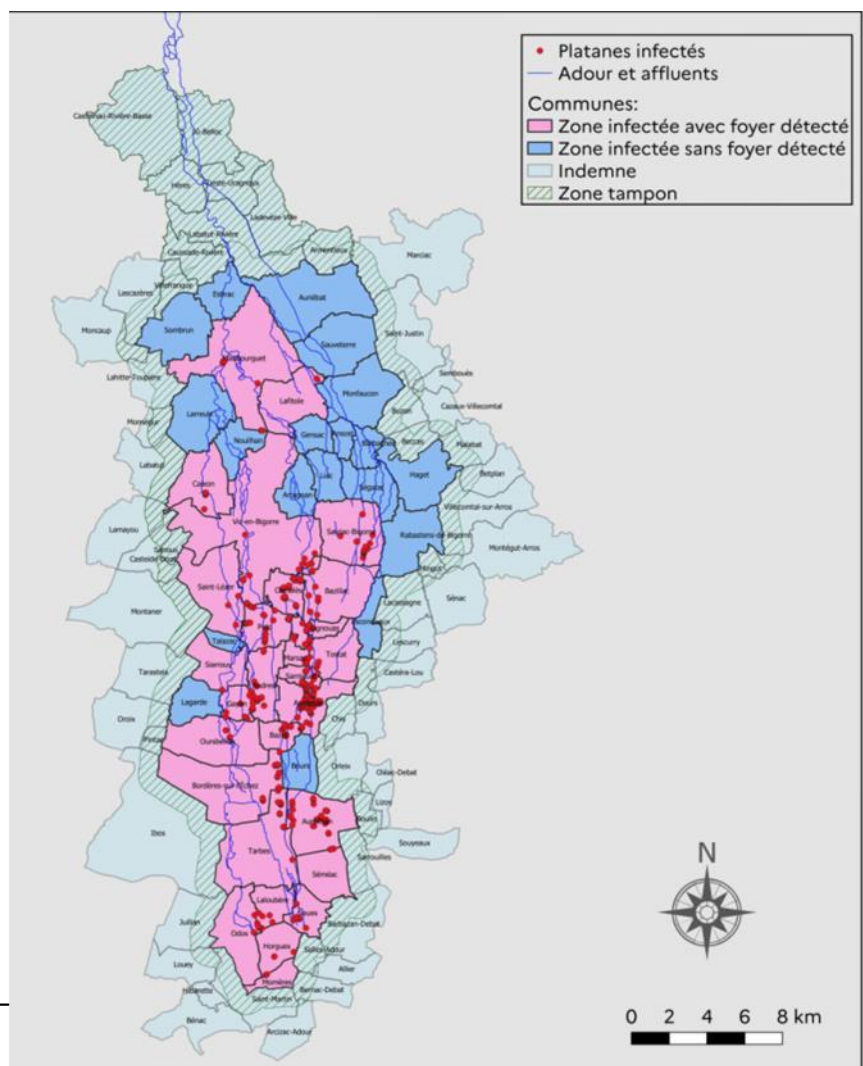
carte de synthèse des résultats
de la prospection FREDON
(été 2022)

Notification à venir aux
propriétaires des arbres
contaminés :

643 platanes concernés



Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Occitanie





PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

5 communes non prélevables: aucun arbre symptomatique

Communes non prélevables	Nb arbres morts
ARTAGNAN	1
BOURS	1
LAGARDE	1
MONFAUCON	1
NOUILHAN	6



Evolution rapide de la situation



Difficultés d'accès à certaines zones.

29 communes Détectées POSITIVES

COMMUNES	NB PLATANES	COMMUNES	NB PLATANES
Andrest	30	Odos	11
Aureilhan	44	Oursbelille	5
Aurensan	135	Pujo	47
Bazet	18	Saint Lezer	3
Bazillac	11	Sarniguet	28
Bordères sur l'Echez	26	Sarriac Bigorre	40
Caixon	11	Séméac	2
Camalès	49	Siarrouy	3
Gayan	19	Soues	11
Horgues	4	Tarbes	23
Lafitole	2	Tostat	12
Laloubère	23	Ugnouas	24
Marsac	12	Vic en Bigorre	14
Maubourguet	10	Villeneuve près Marsac	17
Momères	9	TOTAL	643





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Quelles actions entreprendre ?
 - Mesures de prophylaxie
 - Lutte (abattage, valorisation du bois...)
 - Rôle de l'Etat - rôle des propriétaires/gestionnaires



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mesures de prophylaxie

Aucun traitement curatif

→ **IMPORTANTES DES MESURES DE PROPHYLAXIE**

(désinfection des outils et engins avant toute intervention sur ou à proximité de platanes – biocides ou à défaut alcool 70°)

L'élagage (point d'entrée de la maladie) = blessures

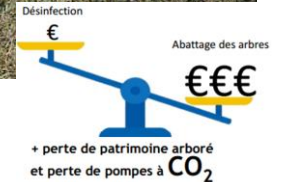
→ En éradication : abattage s'effectue des sujets sains (35m) vers les sujets infectés.

→ En enrayement, il est préférable de :

- ❖ abattre en premier lieu l'arbre chancre avec les mesures de prophylaxies appliquées à un foyer
- ❖ d'élaguer les arbres sains.

Seule solution :

- l'**abattage et le brûlage** des sujets dans la zone infectée avec un protocole strict de prophylaxie (= **prévention de la dissémination**)
- **Dévitalisation** des souches (essoucher, carotter, rogner)





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : abattage

A l'issue de la réunion

- Un **communiqué de presse** est proposé par la DRAAF-SRAL à la préfecture du département afin d'informer la population
- Le **site internet de la DRAAF Occitanie** publie la présentation de la réunion du 22/03/2023.
- Une **information concernant la présence de foyer(s) de chancre coloré du platane** en zone d'enrayement sera envoyée à chaque commune et aux collectivités territoriales et Institutions Adour des Hautes-Pyrénées.
- Toutefois, la DRAAF-SRAL doit adresser les notifications des mesures administratives aux **propriétaires** ce qui nécessite leur **identification** et pour ce faire **l'appui de chaque commune**.
- Chaque commune veillera également à **sensibiliser ses administrés** sur l'importance de la lutte et des mesures préventives.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : valorisation du bois

- Circulation du bois de platane dans l'UE
 - Passeport Phytosanitaire
 - Laissez-passer
- Destruction du bois
 - Brûlage
 - Valorisation



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lutte : valorisation du bois

Circulation du bois de platane dans l'Union Européenne (UE)

Rappel : *Ceratocystis platani* est classé Organisme de Quarantaine (OQ) pour l'UE.

Le platane est l'hôte de ce pathogène, donc, à ce titre, la circulation du platane est réglementée.

Passeport phytosanitaire :

Le **passeport phytosanitaire** est une attestation officielle requise pour la mise en circulation de certains végétaux, **dont le bois de platanes**, entre opérateurs professionnels. Sa délivrance nécessite une autorisation octroyée par la DRAAF-SRAL (cas des élagueurs de platanes).

Exigences particulières relative à la circulation du bois de platane (Annexe VIII du règlement d'exécution (UE) 2019/2072 modifié) :

Bois de *Platanus* L., y compris le bois qui n'a pas conservé son arrondi naturel : **Constataion officielle**

- a) que le bois provienne de zones connues pour être exemptes de *Ceratocystis platani*, ou
- b) que le bois ait fait l'objet d'un séchage au séchoir de façon à ramener la teneur en humidité à moins de 20% lors de ce traitement (...) attesté par la marque KD « Kiln-Dried » (...).

Laissez-passer :

Lors de la gestion de foyer de chancre coloré, l'arrêté ministériel prévoit le brûlage sur place ou le transport du bois sous régime dérogatoire du SRAL.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Destruction des bois chançrés

Le brûlage : la première solution principalement appliquée

Toutefois, dans la majorité des cas, les platanes malades sont situés dans des zones où le brûlage n'est pas possible : ville, bords de routes, résidences.

De plus, pour brûler un platane, il faut plusieurs jours.

Le brûlage est aussi source de nuisances : fumées, cendres volatiles, odeur et c'est un enjeu pour la santé publique



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : valorisation du bois

La valorisation

Doit garantir la non-dissémination de l'organisme nuisible :

Au stockage

A la fabrication

Au transport

Au déchargement

Rédaction d'un cahier des charges

Déclaration préalable de chaque étape

Attribution de laissez-passer pour le transport

Contrôles du SRAL

Choix de l'exutoire

Dimension industrielle

Implantation en région contaminée

Stockage sécurisé des plaquettes

Implication personnelle pour la lutte contre le chancre coloré



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : valorisation du bois

Le stockage du bois avant transformation

Le stockage

- Tout lieu de stockage des bois de platanes contaminés pour une transformation en vue de l'incinération à des fins industrielles doit être déclaré au SRAL concerné (adresse, plan de masse, coordonnées GPS).
- Le dépôt doit être dans une zone exempte de platanes sains, éloigné de plus de 200 mètres d'un site boisé et au moins à 50 mètres d'habitation ou d'un cours d'eau.
- Le dépôt doit être clôturé et fermé par un portail ou une barrière cadenassé(e).



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : valorisation du bois

La fabrication

Transformation du bois en plaquettes forestières par broyage sur le site de stockage de l'entreprise d'abattage.



Le broyage se fait directement dans la benne du camion.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : valorisation du bois

Le transport

Nettoyage et désinfection du camion avant le départ de la zone de broyage.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : valorisation du bois

Le déchargement

Directement dans le silo. Nettoyage permanent du site et désinfection des camions.





**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : valorisation du bois

A la fin de la journée, nettoyage et désinfection du broyeur et tout engins ayant servi sur l'ensemble des sites

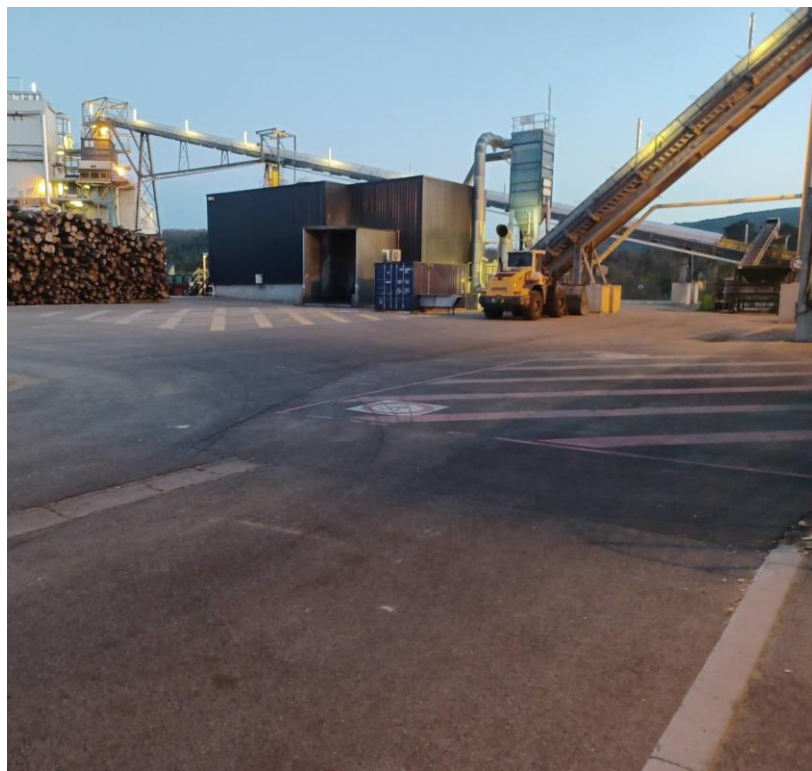




**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lutte : valorisation du bois





Rôle de l'Etat - rôle des propriétaires/gestionnaires

Rôle de la DRAAF-SRAL Unité santé des végétaux : surveillance du territoire, notification des mesures de lutte et contrôles

Délégation de missions à l'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) reconnu dans le domaine végétal **FREDON Occitanie**, dans la cadre d'une convention avec la **DRAAF-SRAL**, complétée de cahiers des charges par mission

	<u>FREDON</u>	<u>SRAL</u>
Inspections programmées dans le cadre de la SORE (surveillance des organismes réglementés et émergents) ou déclenchées suite à des signalements : Plus de 100 inspections annuelles concernant le chancre coloré avec prélèvement systématique pour analyse en cas de suspicion		
Détection officielle, notification et suivi des mesures de lutte (contrôle des mesures ordonnées)		
Surveillance spécifique des zones tampon (proximité anciens foyers) : Plus de 250 inspections annuelles		
Contrôles annuels, documentaires et de chantiers sur la circulation du bois de platanes pour l'octroi de l'autorisation de délivrance du passport phytosanitaire (élagueurs...)		
Contrôle de chantiers de gestion de foyers de chancre coloré		



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rôle de l'Etat - rôle des propriétaires/gestionnaires

Rôle des propriétaires/gestionnaires :

- Gestion de la zone infectée : **prise en charge des abattages et de la destruction obligatoires du bois de platanes infectés dans le respect des bonnes pratiques de prophylaxie**
- Déclaration obligatoire préalable au SRAL des chantiers de gestion des foyers (Formulaire B).
- Dans **la zone infectée (d'enrayement)** :
 - **Surveillance** de la zone
 - **Signalement** des suspicions de présence de chancre au SRAL ou à la FREDON est **inutile**

Nota bene : A ce jour il n'existe pas de dispositif d'indemnisation au traitement des foyers de chancre coloré



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Replantation



Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie

(observatoire régional de la biodiversité - Établissement Public de Coopération Environnementale = ARB.)

Pas d'accompagnement en direct mais publication prochaine d'un guide « **Plantons local en Occitanie** » mi-avril 2023 qui sera présenté officiellement lors d'un webinaire ouvert à tous.

Ce guide se compose de 2 parties : **une partie pédagogique + une liste de 615 espèces indigènes en Occitanie**

Réseau de l'Association régionale de l'Arbre et la Haie Champêtre d'Occitanie (AFAHC Occitanie)

Une association dans chaque département qui reçoit des fonds pour la replantation de la part de la région. Accompagnement des élus...

<https://www.laregion.fr/Plan-arbre#contact>



Pour le 65 : **Mme Anaïs COUTIER**



Maison de la Nature 65 – Arbre et Paysage 65

- Adresse : 34 route de Galan – 65220 Puydarrieux
- Tel : 05.62.33.61.66
- Mail : arbreetpaysage@maisondelanature65.com

QUELQUES points clés

ZI RE = Zone infectée
d'enrayement du
règlement européen

48 communes
de l'Adour
(ZI RE)

- ZI RE :
- pas de déclaration de suspicion mais
 - une déclaration au SRAL de toute intervention sur foyer (Formulaire B)

Coordonner les
actions de
gestion de
foyers

Brûler en fosse
ou valoriser
(mutualisation)

Plantation de
platanes
interdite (en ZI
RE et en zone
tampon (RE))

Contrôle de
chantiers
FREDON
ordonnés par le
SRAL

Suivi
administratif
régulier de la
gestion de ZI
RE

Désinfecter
les outils et
engins

Prendre
conscience des
dégâts du
chancre coloré

Abattage
uniquement de
l'arbre infecté (ZI RE)

Plus de souplesse
pour la gestion des
foyers

Interdiction de
sortie des déchets
des végétaux
infectés et de sols,
sauf dérogation

Surveillance de la
ZI RE incombe
aux gestionnaires
et propriétaires

Sensibiliser les
administrés

Anticiper les
paysages de
demain
-
Biodiversité



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Merci pour votre attention

DES QUESTIONS ?